

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2012
Compte rendu presse

Permis d'aménager : lotissements « les tanguiers » et « les bougons »

Monsieur le maire rappelle les différentes délibérations concernant le projet de réalisation de 2 lotissements « les tanguiers » rue des salines sur la parcelle AD 167 et « les Bougons » route de Mathon sur la parcelle ZL 84.

Il précise que des permis d'aménager seront nécessaires pour la réalisation de ces deux lotissements.

Le conseil municipal est par conséquent invité à :

- autoriser monsieur le maire à signer les permis d'aménager de ces deux lotissements,
- autoriser monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Parc d'activités communautaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la future zone d'activités communautaire de Gaslonde et, conformément à la politique définie en matière d'investissement communautaire, la communauté de communes, maître d'ouvrage du projet sollicite la commune de Lessay pour la mise à disposition de l'ensemble des réseaux au droit de la future zone d'activités.

D'autre part, dans le cadre du dossier de demande de permis d'aménager, la communauté de communes sollicite la commune pour la prise en charge des voiries et des réseaux à la fin des travaux d'aménagement de la zone.

Monsieur le maire rappelle que, lors de réalisation d'infrastructures communautaires, la Commune d'accueil se doit d'apporter les réseaux en limite de propriété du lieu d'implantation.

Le Conseil municipal est par conséquent invité à :

- accepter la mise à disposition de l'ensemble des réseaux au droit de la future zone d'activités communautaire ;
- accepter dans le cadre du permis d'aménager, la prise en charge des voiries et des réseaux à la fin des travaux d'aménagement de la zone.
- autoriser monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Etude départementale alimentation en eau potable – adhésion à la structure

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de création, au niveau départemental, d'un syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des projets de statuts, de l'organisation et du financement prévisionnels et après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable à l'adhésion de la commune au syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche
- donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents y afférents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Résultat de la consultation pour la mission SPS réalisation de 2 lotissements communaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2011 portant sur la maîtrise d'œuvre relative à la création de deux lotissements communaux.

Pour les nécessités de l'opération, une consultation informelle a été lancée pour la mission SPS.

Après examen des offres, le conseil municipal est invité à :

- confier à l'entreprise MESNIL SYSTEM la mission SPS s'élevant à la somme de 2 081,04 € TTC pour les deux lotissements;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Réalisation des VRD aux abords du restaurant scolaire – mission de coordination SPS

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la réalisation des voiries et réseaux divers aux abords du restaurant scolaire est programmée avec le concours du Cabinet d'études PRY TECH qui en assure la maîtrise d'œuvre pour le mois de mars 2012.

Pour la réalisation de ces travaux VRD, une consultation informelle a été réalisée pour la mission SPS.

Le conseil municipal est invité à :

- Confier à l'entreprise MESNIL SYSTEM' la mission SPS s'élevant à la somme de 789,36 € TTC;
- Constaté que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- Autoriser monsieur le maire à passer commande et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Demande de subvention – amende de police

Monsieur le maire expose au conseil municipal la possibilité d'obtenir pour 2012 une aide départementale provenant de la répartition des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police 2011.

Un dossier est présenté pour les travaux d'éclairage public qui seront réalisés au cours de l'année 2012 aux endroits suivants:

- **Voirie des 22 logements HLM**
- **Voirie pour le restaurant scolaire**
- **Voirie pour le pôle petite enfance**

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de l'aide départementale, le conseil municipal invité à :

- Adopter le programme des travaux, tel que présenté ;
- Solliciter une subvention départementale au titre des recettes provenant du relèvement du tarif des amendes de police ;
- S'engager à réaliser les travaux dès l'obtention des aides demandées;
- Autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.